



## **CONSEIL MUNICIPAL** **Du mercredi 17 mai 2023 à 20h00**

Effectif Légal : 19 / En exercice	19
Présents à la Séance :	16
Absents :	3
Votants (dont 1 procuration) :	17

Le Conseil Municipal de la Commune de PLOMBIÈRES-LES-BAINS -convocation et affichage effectués le 12 mai 2023- s'est réuni le **mercredi 17 mai à 20 heures 00** en Mairie de PLOMBIÈRES-LES-BAINS sous la présidence de Madame BARBAUX, Maire.  
Le Conseil Municipal désigne Madame Martine RENAULD comme secrétaire de séance.

MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL	PRÉSENT	ABSENT	EXCUSÉ	POUVOIR A
1. Mme BARBAUX Lydie, Maire	X			
2. M. MANSUY Guy, 1 <sup>er</sup> Adjoint	X			
3. M <sup>me</sup> RENAULD Martine, 2 <sup>er</sup> Adjoint	X			
4. M. CORNU Yanis, 3 <sup>er</sup> Adjoint	X			
5. M <sup>me</sup> FERRANDO Nicole, Conseillère Municipale	X			
6. M <sup>me</sup> LAMBERT Christiane, Conseillère Municipale	X			
7. M. BARON Dominique, Conseiller Municipal	X			
8. M. SUARDI Jean-Marie, Conseiller Municipal	X			
9. M <sup>me</sup> DIDELOT Marie-Jocelyne, Conseillère Municipale	X			
10. M. ROMARY Benoît, Conseiller Municipal	X			
11. Mme HAXAIRE Anne, Conseillère Municipale			X	Y. CORNU
12. M. NOEL Jean-Baptiste, Conseiller Municipal	X			
13. M. THOUVENOT Philippe, Conseiller Municipal	X			
14. Mme BARON Amandine, Conseillère Municipale		X		
15. M. VIRY Cyril, Conseiller Municipal	X			
16. Mme BAZIN Catherine, Conseillère Municipale	X			
17. M. BALANDIER Stéphane, Conseiller Municipal	X			
18. Mme BELLO Mathilde, Conseillère Municipale		X		
19. M. ANTOINE Nicolas, Conseiller Municipal	X			

### **DÉLIBÉRATION N°78/2023**

#### **RUE SAINT AME : DECLASSEMENT D'UNE PARTIE DE LA VOIRIE**

Dans le cadre de l'acquisition par voie de prescription acquisitive des anciens WC publics situés rue Saint Amé, le propriétaire de la parcelle riveraine a sollicité la commune pour l'achat de ce bâtiment et de la bande de voirie située entre les parcelles section AC n°155 et n°156 d'une superficie d'environ 30 m<sup>2</sup>.

Cette portion de voirie faisant actuellement partie du domaine public communal, il convient préalablement à toute cession, d'en prononcer le déclassement et l'intégration au domaine privé.

L'article L.141-3 du Code de la voirie routière, dispense d'enquête publique les procédures de classement et de déclassement des voies communales, dès lors qu'il n'y a pas atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par ces voies.

En l'espèce, le déclassement de cette partie de voirie n'aura pas de conséquence sur la desserte et la circulation.

Vu la notice explicative jointe à la présente délibération,  
Vu l'article L.141-3 du Code de la voirie routière,

Le Conseil Municipal, après délibération,

à l'unanimité

**CONSTATE** que le déclassement de cette partie de voirie n'a pas de conséquence sur la desserte et la circulation de la rue Saint Amé.

**PRONONCE** le déclassement et l'intégration au domaine privé communal.

**AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les documents qui seraient nécessaires à l'effectivité dudit déclassement.

**PRECISE** que les frais de bornage nécessaire à la vente de cette partie de voirie déclassée sont à la charge du futur acquéreur.

**POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME**

**Le Maire,  
Lydie BARBAUX**



LYDIE BARBAUX  
2023.05.24 10:52:23 +0200  
Ref:20230523\_135401\_2-1-O  
Signature numérique  
le Maire

Lydie BARBAUX



# **NOTICE EXPLICATIVE POUR DECLASSEMENT**

**Projet : Rue Saint Amé**

**Conseil Municipal 17/05/2023**







Plan de division pour déclassement

## PRESENTATION DU PROJET

La Ville a acquis par voie de prescription acquisitive les anciens WC publics situés rue Saint Amé. Ces WC inutilisés et vétustes depuis de nombreuses années sont riverains de la parcelle n°156 dont le propriétaire s'est porté acquéreur afin d'augmenter la surface de son bien immobilier. Pour une meilleure lisibilité du secteur la commune a pour projet de modifier le foncier du site. Cela passe par la modification de la rue Saint Amé avec une réduction de son emprise. Cette nouvelle délimitation nécessite une procédure de déclassement du domaine public pour intégration dans le domaine privé de la commune, et ainsi permettre son alinéation en lien avec la parcelle 155. La superficie à déclasser est de 30 m<sup>2</sup> environ. L'échange sera finalisé par un bornage et un acte notarié qui sera publié auprès du Service de la Publicité foncière après signature des parties concernées.

Département :  
VOSGES

Commune :  
PLOMBIERES LES BAINS

Section : AC  
Feuille : 000 AC 01

Échelle d'origine : 1/1000  
Échelle d'édition : 1/1000

Date d'édition : 10/05/2023  
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC48  
©2022 Direction Générale des Finances Publiques

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

PLAN DE SITUATION

Annexe 1 notice explicative

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant :  
Bureau antenne du cadastre de REMIREMONT  
Centre des Finances Publiques 88206  
88206 REMIREMONT CEDEX  
tél. 03 29 23 44 44 - fax 03 29 23 44 58  
bant.remiremont@dgif.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr



